



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL19-DE



Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

19. MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PARC DES EXPOSITIONS 19/20 – AVENANTS N°2 AUX LOTS 2 ET 4 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°23 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation du parc des expositions 19/20.

La Commission MAPA réunie le 18 novembre 2024, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer deux lots sur quatre de la façon suivante :

- Lot 1 : Gros œuvre à SCBM – 85500 LES HERBIERS pour son offre de base avec PSE d'un montant de 95 845,72 € HT (base : 95 783,26 € HT + PSE 6 : 62,46 € HT) ;
- Lot 4 : Peinture à MERLET DECO – 79140 CERIZAY pour son offre avec PSE d'un montant de 45 678,50 € HT (base : 41 244,50 € HT + PSE 4 : 2 754,00 € HT + PSE 5 : 1 680,00 € HT) ;

La Commission MAPA réunie le 27 janvier 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres après négociation financière, a décidé d'attribuer le lot 2 – Charpente métallique – couverture - Bardage à AMC STRUCTURES – 85140 ESSARTS EN BOCAGE, pour un montant de 544 172,60 € HT (base : 521 529,33 € HT + PSE 1 : 20 470,47 € HT + PSE 6 : 2 172,80 € HT).

La Commission MAPA réunie le 3 février 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à la SAS AVCG MERAND – 49280 LA SEGUINIERE pour son offre avec PSE d'un montant de 63 377,00 € HT (base : 57 760,00 € HT + PSE 3 : 2 965,00 € HT + PSE 4 : 2 652,00 € HT).

Par délibération n°11 du 10 février 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation du parc des expositions 19/20 (lots 2 et 3), soit un montant total de travaux de 749 073,82 € HT.

Par délibération n°20 du 12 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 aux 4 lots des marchés de travaux de rénovation du parc des expositions 19/20 :

- L'avenant n°1 au lot 1 « Gros œuvre » a augmenté le marché de 18,34 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à **113 423,26 € HT** ;
- L'avenant n°1 au lot 2 « Charpente métallique / couverture / bardage » a diminué le marché de 0,59 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à **540 964,35 € HT** ;
- L'avenant n°1 au lot 3 « Menuiseries extérieures » a diminué le marché de 6,56 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à **59 217,00 € HT**.
- L'avenant n°1 au lot 4 « Peinture » a diminué le marché de 13,42 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à **39 549,50 € HT**.

Dans le cadre du chantier, deux nouveaux avenants sont proposés.

L'avenant n°2 au lot 2 « Charpente métallique / couverture / bardage » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires :

- à la demande de la maîtrise d'œuvre, modification des finitions sur les portes extérieures et optimisation des descentes en façade sud-est (sous auvent) entraînant une moins-value sur les prestations de menuiseries extérieures.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations modifiées qui représente une diminution de 11 838,68 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 2 « Charpente métallique / couverture / bardage » s'élève à **529 125,67 € HT**, soit une diminution de 2,77 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°2 au lot 4 « Peinture » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires :

- à la demande de la maîtrise d'œuvre, des modifications d'éléments de façade entraînent une moins-value sur la peinture intérieure du stand de tir et du mirador hall 19, ainsi qu'une plus-value pour la peinture intérieure sur le pignon et les portes extérieures non bardées.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations modifiées qui représente une augmentation de 3 614,94 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Peinture » s'élève à **43 164,44 € HT**, soit une diminution de 5,5 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 749 490,37 € HT, soit 0,06 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-7,
Vu la délibération n°23 du Conseil municipal du 7 octobre 2024,
Vu la délibération n°11 du Conseil municipal du 10 février 2025,
Vu la délibération n°20 du Conseil municipal du 12 mai 2025,
Vu le Budget principal 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 septembre 2025,
Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

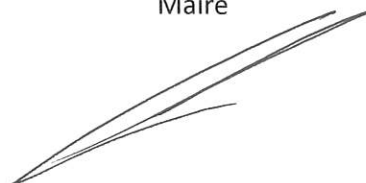
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°2 aux marchés de travaux de rénovation du parc des expositions 19/20 – lot 2 « Charpente métallique / couverture / bardage » et lot 4 « Peinture » décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 10 OCT. 2025